

Ecole maternelle du Val Guermantes12 rue marcel Proust
77600 Conches sur Gondoire**Procès-verbal du Conseil d'école
Année scolaire 2017/2018**

| | | | |
|---------------------------------------|---|--|-------------------------------------|
| Tél : 01 64 02 22 01 | X Maternelle <input type="checkbox"/> Elémentaire <input type="checkbox"/> Primaire | X 1 ^{er} trimestre <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} trimestre <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} trimestre <input type="checkbox"/> extraordinaire | Date |
| Courriel ce.0771551t@ac-creteil.fr | | | Le 07/11/17 De 18h03 à 18h52 |

Présents :

| | | |
|------------------------------|--|---|
| Enseignantes de l'école | ● Mme HASSAM (directrice) ● Mme DEBOIN ● Mme SIMON ● Mme GUERLET | ● Mme OLLIVIER (ATSEM) ● ● ● |
| Membres du RASED | ● ● | ● ● |
| IEN ou son représentant | ● | ● |
| DDEN | ● | ● |
| Parents élus | ● Mme Nebati ● Mme Ganne ● ● | ● ● ● ● |
| Le maire ou son représentant | ● | ● |
| Conseiller municipal | ● Mme VIARD (présidente du SIVOM) ● Mme BILLY (mairie de Guermantes) ● Mme Thomas (mairie de Conches sur Gondoire) | |
| Autres membres invités | ● Mme OLLIVIER (stagiaire) ● M SOW (directeur du centre de loisirs) | ● ● |
| Absent(es) ● ● | Absent(es) excusé(es) ● M BEVILACQUA (Inspecteur de Lognes) ● Mme CHAZALY (DSDEN) | ● M MARCHAND (maire de Guermantes) ● M NION (maire de Conches) |

| | |
|-----------------------------------|------------------------------------|
| Présidente de séance : Mme HASSAM | Secrétaire de séance : Mme GUERLET |
|-----------------------------------|------------------------------------|

**ORDRE DU JOUR
du 1^{er} conseil d'école**

1. Modalités du fonctionnement et attributions du conseil d'école
2. Organisation pédagogique de l'école et vie de l'école : les effectifs, les classes, les intervenants
3. Vote et approbation du règlement intérieur de l'école
Présentation de la charte de la laïcité
4. Sécurité et hygiène : exercice d'évacuation n°1, PPMS
5. Organisation du temps scolaire pour la rentrée 2018/2019
6. Coopérative
7. Projets des représentants des parents d'élèves
8. Questions
9. Date et horaire du prochain conseil d'école

1. Modalités du fonctionnement et attributions du conseil d'école

Présentation des divers membres du conseil d'école par un tour de table.

Les élections se sont déroulées le vendredi 13 octobre 2017. Le taux de participation a été de 48,97% (année passée le taux était de 43,10%)

Modalités du fonctionnement et attributions du conseil d'école

Le règlement intérieur du conseil d'école de la maternelle du Val Guermantes

A. Composition

Membres de droit à part entière avec voix délibérative :

- M MARCHAND, maire de Guermantes
- M NION, maire de Conches sur Gondoire
- Mme VIARD, Présidente du SIVOM
- Mme THOMAS, adjointe au maire de Conches sur Gondoire
- Mme BILLY conseillère municipale de Guermantes
- M BEVILACQUA , Inspecteur de l'Education Nationale,
- Mme HASSAM, Directrice et présidente de ce conseil, (PS)
- Mmes STUTZ (MS-GS), GUERLET (MS-GS), SIMON (PS/MS), VIGNARD (Assure le quart temps de Mme HASSAM), DEBOIN, assurant le remplacement de Mme STUTZ
- Mme CHAZALY , Déléguée Départementale de l'Education Nationale (DDEN),
- Mmes NEBATI Sabrina, MAZZEI Tiffany, LE GRATIET Aurélie, BAILLET Inna, représentantes des parents d'élèves.

En cas de vote, chacun de ces membres a droit à une voix. Le nombre de voix des maîtres de l'école ainsi que celui des représentants élus du Comité de parents ne pourra excéder le nombre de classes de l'école, c'est-à-dire quatre à ce jour. Les parents délégués peuvent tous assister au conseil d'école, mais ne siègent avec voix délibérative que quatre d'entre eux, conformément au nombre de classes.

Membres avec voix consultative pour les affaires les concernant :

- Les membres du réseau d'aide (Mme VERGER, psychologue scolaire).
- Le médecin et l'infirmière scolaire, le médecin de la PMI
- Les ATSEM (Mmes OLLIVIER Sylvie, AVRIL Myriam et COSSON Catherine), en accord avec le SIVOM.
- Le représentant des activités périscolaires pour des questions en relation avec la vie de l'école (M. Soyel SOW)

Sur invitation, après avis du Conseil, pour consultation :

- Partenaires médicaux et paramédicaux des actions d'intégration.

- Toute personne compétente sur un point de l'ordre du jour.

B. Attributions

1. Le conseil d'école est une instance de décision qui :

- établit son mode de fonctionnement sous forme d'un règlement intérieur précisant les modalités de délibération,
- vote le règlement intérieur de l'école.
- adopte le projet d'école préparé par l'équipe pédagogique,
- peut établir un projet d'organisation de la semaine scolaire (soumis à la décision de l'Inspecteur d'Académie).

2. Le conseil d'école est une instance de consultation qui donne son avis sur :

- le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école,
- les actions pédagogiques entreprises, les classes de découverte, projets d'action éducative
- l'utilisation des moyens alloués à l'école,
- les conditions d'intégration d'enfants handicapés,
- les activités périscolaires éducatives, sportives et culturelles,
- la restauration scolaire, l'hygiène scolaire, la protection et la sécurité des élèves,
- l'utilisation des locaux scolaires hors du temps scolaire.

3. Le conseil d'école est une instance d'information sur :

- le choix des manuels scolaires ou matériels pédagogiques
- l'organisation des aides spécialisées (RASED, ...)
- les conditions d'organisation du dialogue avec les familles, les réunions avec les parents d'élèves...

C. Quelques principes de fonctionnement

Les réunions du conseil d'école doivent être un lieu d'échanges constructifs autour de points visant à améliorer la qualité de vie de l'élève à l'école. Le conseil d'école n'est ni un lieu d'examen de cas particuliers ni un lieu de polémique ou de règlement de comptes, ni encore de transgressions au principe de neutralité de l'école. Les membres en présence se doivent le respect. Chaque membre mérite que sa parole (avis, suggestions, voix en cas de vote) soit entendue.

Les représentants de parents s'engagent à représenter les autres parents d'élèves jusqu'aux élections de l'année scolaire prochaine. Ils seront notamment impliqués dans l'organisation des futures élections de parents.

D. Modalités de fonctionnement

Le Conseil d'école est présidé par la directrice de l'école : Mme Valérie HASSAM. Il est constitué pour une année scolaire et se réunit au moins trois fois dans l'année sur un ordre du jour fixé par la directrice en fonction des propositions qui lui sont adressées par les membres du conseil au moins dix jours scolaires avant la date prévue pour la réunion. (Seules les questions figurant à l'ordre du jour peuvent donner lieu à avis ou décision).

Les convocations (date, lieu, ordre du jour) sont adressées aux différents membres et suppléants au moins huit jours avant la date de la réunion.

Lors du dernier conseil, la directrice établit un bilan des questions qui ont été abordées au cours de l'année scolaire, des suites et des résultats enregistrés. Il est également procédé à la désignation de la commission électorale qui sera chargée d'organiser les élections à la rentrée suivante.

Afin d'établir le procès-verbal du conseil d'école, la présidente choisit un secrétaire de séance, Mme Guerlet pour ce conseil d'école.

Dans les jours suivants, la Présidente et la secrétaire établissent et signent le procès-verbal de la réunion, une relecture préalable avant diffusion sera proposée aux différents membres.

- un exemplaire sera conservé dans un registre spécial conservé à l'école,
- un exemplaire adressé à Monsieur BEVILACQUA Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de Lognes
- un exemplaire adressé à M. le Maire de Conches sur Gondoire, M. le Maire de Guermantes, Mme Viard (Présidente du SIVOM)
- un exemplaire envoyé par mail aux parents de l'école, trois seront imprimés et donnés aux parents n'ayant pas d'email.
- un exemplaire sera également adressé à chaque membre titulaire du Comité des parents.

Le présent règlement, établi compte tenu des textes de référence, a été approuvé par le Conseil d'école lors de sa réunion du mardi 7 novembre 2017. Il est valable pour l'année scolaire 2017/2018.

2. Organisation pédagogique de l'école et vie de l'école

À l'équipe pédagogique s'ajoutent deux intervenantes :

Mme Petiot intervient en EPS sur les classes de MS/GS, séances financées par le SIVOM. Les classes de Mme GUERLET et Mme STUTZ ont participé à des jeux de lancer du vendredi 15 septembre 2017 au vendredi 20 octobre. La deuxième intervention aura lieu du vendredi 12 janvier 2018 au vendredi 18 février 2018 (Jeux d'opposition).

Mme Oliviero interviendra à raison de 30 séances en musique dans toutes les classes, séances financées par le SIVOM et la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

Cette année nous travaillerons sur le thème des émotions. La chorale proposée en fin d'année aura lieu **le samedi 26 mai 2018**, elle sera suivie d'une exposition.

Les enseignantes remercient la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire et le SIVOM qui financent ces interventions.

Cette année nous accueillons 104 élèves et une enfant en adaptation soit 105 élèves

:

Ces élèves sont répartis pour l'année 2017-2018 de la manière suivante :

| PS | PS/MS | MS/GS Mme Guerlet | MS/GS Mmes Stutz/Deboin |
|----|-----------|-------------------|-------------------------|
| 23 | 7/20 (27) | 8/ 19 (27) | 8 / 20 (28) |

Après une enquête auprès des 2 mairies nous pouvons faire une projection pour l'année 2018-2019 :

À l'heure actuelle nous aurions 25 arrivées, à ceci peuvent s'ajouter des demandes de dérogations ou des arrivées en cours d'année.

Ainsi pour la rentrée 2018-2019 nous aurions la projection suivante :

| PS | MS | GS | TOTAL |
|----|----|----|-------|
| 25 | 30 | 36 | 91 |

Vie de l'école :

Les jeudis, musique avec l'intervenante Mme Oliviero.

Toutes les enseignantes se sont lancées dans la mise en place des ateliers autonomes en lien avec les nouveaux programmes. En fin de période, l'équipe enseignante demande une clé USB afin de transmettre aux parents les photos/vidéos de leur enfant. Chaque parent a signé une autorisation.

Projets des enseignants :

Depuis le début, l'équipe enseignante s'est lancée dans différents projets en lien avec le projet d'école :

Projets scientifiques :

- Jardinage, en attendant les beaux jours, les enfants ont fait du LandArt dans le jardin.

- Animations avec les animateurs du moulin Russon
 - Matinée du 11 octobre 2017, toutes les PS de l'école, thème les escargots, la classe de Mme Guerlet atelier « Petites bêtes »
 - Journée du 20 mars 2018, Mme Simon « du blé au pain », Mme Stutz « journée éco-citoyenne »
 - Matinée du 14 mai, la classe de Mme Simon et une classe de MS/GS (à définir) atelier « la mare et les autres bêtes »
 - Matinée du 16 mai une classe de MS/GS (à définir) atelier « la mare et les autres bêtes », toutes les PS atelier « têtards et grenouilles »
 - 19 juin 2018, Graines de nains avec toutes les PS, classe de Mme Guerlet atelier « enquêtes de pas »
 -
- La classe d'eau se déroulera si accord du SIAM du 14 au 25 mai 2018.
- Intervention de l'infirmière scolaire
 - 13 mars les dents pour les MS
 - 20 mars nutrition classe Mme Guerlet
 - 27 mars nutrition classe de Mme Stutz
 - 03 avril la toilette avec toutes les PS

Projets littéraires et artistiques :

- Les enseignantes vont travailler cette année sur des œuvres artistiques.
- Mme Simon continue les ateliers ludothèque les mercredis, un planning a été proposé aux parents. Les cartes sont achetées par la coopérative et l'abonnement est payé par le SIVOM.

Mardi 19 décembre au matin, nous recevons la compagnie Rêvolante pour le spectacle de Noël. La coopérative prend en charge le prix du spectacle soit 800€. L'après-midi, nous ferons notre goûter de Noël avec l'aide des parents (préparation de gâteaux...)

Les personnes âgées de Guermantes viendront dans l'école pour remercier les enfants pour la fabrication de leur menu, vendredi 15 décembre 2017. Les élèves leur proposeront une chorale sur des chants de Noël.

Activités périscolaires

La parole est donnée à M. Sow

Six activités sont proposées et encadrées par trois intervenants extérieurs et les animateurs du centre + ATSEMS : Musique (Mme Oliviero), Petits explorateurs (Mme Rouquier), EPS (Mme Petiot), Contes et comptines, jeux collectifs et activités manuelles.

Le planning est sur le site SIVOM, et à l'entrée du hall de l'école.
Pour les PS, le réveil est échelonné puis activités par les animateurs.

3. Vote et approbation du règlement intérieur de l'école, présentation de la charte de la laïcité

Le règlement intérieur de l'école a été envoyé aux différents membres du conseil d'école. Il n'y a pas de modification par rapport à l'année scolaire 2016/2017.

Le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité. Il sera envoyé aux parents par mail et donné aux parents n'ayant pas d'adresse mail.

Présentation de la charte de la laïcité, elle sera envoyée aux parents en même temps que le règlement intérieur.

4. Sécurité et hygiène : exercice d'évacuation n°1, PPMS

Un exercice d'évacuation incendie a eu lieu le mercredi 14 septembre. Tout s'est bien déroulé.

Un PPMS attentat intrusion a été planifié avec l'école élémentaire le mardi 21 novembre vers 9h.

Avec Mme Wiart, nous avons demandé à ce que des personnes du SIVOM ainsi que des parents d'élèves puissent être présents pour nous aider à observer et à mettre en place le protocole.

Mme Ruchaud, conseillère pédagogique de la circonscription de Lognes, sera présente.

5. Organisation du temps scolaire pour la rentrée 2018/2019

La parole est donnée à Mme Viard

Un sondage auprès des parents a été effectué

Les enseignants ainsi que les représentants de parents d'élèves sont conviés à une réunion le mardi 14 novembre à 17h en mairie de Conches.

76% des participants souhaitent l'abandon des NAP avec passage aux 4 jours

La décision définitive sera prise avant la fin de l'année 2017, pour mettre en place les nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2018.

6. Coopérative

A l'heure du 3eme conseil d'école, le compte était créditeur de 1531,51€
Depuis il y a eu :

| Dépenses | Crédits |
|--|--|
| Remboursement classe Christine 144,76€ | Subvention mairie de Guermantes 1000€ |
| Nourriture poisson aquarium 23,40€ | Don association parents d'élèves : financement sortie de fin d'année 500€ |
| Paielement sortie de St Hilliers 944,29€ | |

Soit un crédit de 1919,06€ pour ce début d'année

Crédit :

Nous avons reçu 2075€ de dons par les parents d'élèves. Toute l'équipe enseignante remercie les parents, soit chaque classe a un budget de 518,75€.

Dépenses :

Affiliation à l'OCCE 234,30€

Achat de jeux pédagogiques 219,80€

Soit à l'heure du conseil d'école un solde de 1464,96€, les dons des parents ne sont pas encore pris en compte sur notre dernier relevé de compte.

7. Projets des représentants des parents d'élèves pour l'année 2017/2018

La parole est donnée à Mme Nebati.

Projets :

Opération Halloween financement par l'association

Opération Initiative : boîte à sucre et taie d'oreiller avec les dessins des enfants

Kermesse samedi 23 juin 11h / 16h

Carnaval en projet (printemps)

Il reste un budget de 360€ pour l'école maternelle

8. Questions

Les parents d'élèves ont transmis les questions suivantes à Mme Hassam qui les a transmises à Mmes Viard et Thomas :

Sécurité : le taux d'encadrement lors de la cantine

Réponse de Mme Viard

4 animateurs en mater et élémentaire, rajout 2 personnes pour le trajet. Jeanne sert les repas avec les animateurs.

Au gymnase, l'escalier est très glissant pour les enfants
Réponse de Mme Guerlet

Les enfants arrivent avec des baskets propres.
Mme Petiot pose un tapis lors des activités.
Aucun accident

Réponse de Mme Thomas
La demande est transmise aux services techniques. On peut envisager de mettre des antidérapants sur les marches.

Comptes du SIVOM depuis 3 ans (dépenses et budget pour l'école maternelle)

Réponse de Mme Viard

Le budget de fonctionnement est actualisé tous les ans selon le nombre d'élèves.

Il comprend les photocopies, location de car 500€ par classe, abonnement téléphone, fonctionnement direction, pharmacie 100€, chaque classe perçoit 30€ par enfants

Soit un total de 7510€

A ceci s'ajoute : le paiement des intervenants Dumiste 2120€ par an et EPS par an 3450€ pour les écoles maternelles et élémentaire

Il existe aussi un contrat de maintenance informatique et différents contrat de maintenance (chaufferie, espaces verts, sécurité incendie, alarme...).

9. Date et horaire du prochain conseil d'école

Le prochain conseil d'école est prévu le jeudi 8 mars à 18h00.

La séance est levée à 18h52.

Signature de la présidente
Mme Hassam

Signature de la secrétaire
Mme Guerlet